

DATE : 20/08/2021

REFERENCE : DGS-URGENT N°2021\_87

TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 23 ET 24 AOUT

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Audioprothésiste

Podo-Orthésiste

Ergothérapeute

Autre professionnel de santé

Sage-femme

Manipulateur ERM

Orthopédiste-Orthésiste

Diététicien

Médecin-autre spécialiste

Pédiacre-Podologue

Pharmacien

Infirmier

Opticien-Lunetier

Psychomotricien

Masseur Kinésithérapeute

Orthoptiste

Orthoprothésiste

Médecin généraliste

Orthophoniste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités de la prochaine session de commandes en flacons de vaccins Moderna à partir du 23 août.

Ce document s'articule en quatre parties :

- I) ANNULATION DES COMMANDES JANSSEN PASSEES LES 2 ET 3 AOUT
- II) PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 23 ET 24 AOUT
- IV) MODALITES DE COMMANDES DU VACCIN MODERNA

## I. ANNULATION DES COMMANDES JANSSEN PASSEES LES 2 ET 3 AOUT

En raison des retards répétés des approvisionnements en vaccin Janssen, imputables au laboratoire, **les commandes passées les 2 et 3 août sont annulées**. Il vous sera possible de passer à nouveau commande en vaccins Janssen les 30 et 31 août, sous réserve d'une livraison du laboratoire. Ces modalités d'ouverture vous seront confirmées dans le DGS Urgent relatif à l'ouverture du portail de commandes les 30 et 31 août.

## II. PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

### Vaccins commandés les 16 et 17 août

**Dates de livraison en officine pour le vaccin Moderna** : Les flacons commandés les 16 et 17 août seront livrés en totalité **entre le vendredi 27 et le mardi 31 août**.

**Confirmation de livraison** : un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Janssen et Moderna sera envoyé le **vendredi 20 août** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins et aux sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

## III. OUVERTURE DU PORTAIL DE COMMANDES LES 23 ET 24 AOÛT

Le [portail de télé-déclaration](#) ouvrira **du lundi 23 août au mardi 24 août à 12h** pour la commande des pharmaciens, médecins, IDE et sages-femmes en vaccins **Moderna**.

Le portail de commandes de vaccins AstraZeneca et Janssen restera fermé cette semaine.

Pour rappel, les médecins et les sages-femmes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021\\_19](#). Les infirmiers sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

Les rendez-vous de vaccination peuvent être planifiés à **compter de la réception de l'email de confirmation de livraison, et positionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison**.

## IV. MODALITES DE COMMANDES DU VACCIN MODERNA

**Volumes ouverts à la commande** : les commandes en vaccins Moderna sont ouvertes selon les modalités suivantes :

Effecteurs	Médecins	Pharmaciens	Infirmiers	Sages-femmes
1ères doses	1 flacon	4 flacons	1 flacon	1 flacon
2èmes doses	1 flacon	2 flacons	1 flacon	1 flacon

**Dates de livraison en officine** : les flacons commandés les 23 et 24 août seront livrés **entre le vendredi 3 et le mardi 7 septembre**.

\*\*\*

En cas de question sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « Contacter le support » du portail de télé-déclaration : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).

Si un flacon de vaccin (Janssen ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination.

Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

**Bernard CELLI**  
Responsable de la Task Force  
Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**  
*Directeur Général de la  
Santé*

*Signé*